

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services
de l'Éducation Nationale de l'Ardèche,

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;
 VU la circulaire ministérielle du 21 février 1986 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, planification scolaire pour les écoles et les classes élémentaires et maternelles publiques ;
 VU la dotation en emplois d'enseignants du 1er degré du département ;
 VU l'avis du Comité Social d'Administration- Spécial Départemental en date du 31 mars 2026 ;
 VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 02 avril 2026 ;

D E C I D E

Des implantations et retraits d'emplois d'enseignants du 1er degré suivants, pour la rentrée scolaire 2026 :

A TITRE DEFINITIF

RETRAITS DE POSTES	IMPLANTATIONS DE POSTES
<i>SOUS RESERVE DE LA RECEPTION DES DOCUMENTS DELIBERATOIRES</i> REORGANISATION DES GROUPES SCOLAIRES AVEC UNE DIRECTION UNIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> Bourg-Saint-Andéol A. Maurin - école maternelle : 4 postes Bourg-Saint-Andéol A. Maurin - école élémentaire : 6 postes 	<ul style="list-style-type: none"> Bourg-Saint-Andéol A. Maurin - école primaire : 10 postes
<ul style="list-style-type: none"> La Voulte-sur-Rhône Les Cités - école maternelle : 2 postes La Voulte-sur-Rhône Les Cités - élémentaire : 4 postes 	<ul style="list-style-type: none"> La-Voulte-sur-Rhône Les Cités - école primaire : 6 postes
<ul style="list-style-type: none"> Vallon-Pont-d'Arc - maternelle : 3 postes Vallon-Pont-d'Arc - élémentaire : 5 postes (et une ULIS) 	<ul style="list-style-type: none"> Vallon-Pont-d'Arc - primaire : 8 postes (et une ULIS)

POSTES CLASSES RETIRES	POSTES CLASSES IMPLANTES
<p>Ecoles élémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Cornas : 6ème classe Cruas : 7ème classe 	<p>Ecoles élémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Rochemaure : 6ème classe Bourg-Saint-Andéol A. Maurin : 1 poste d'adjoint créé sur la décharge de direction cumulée avec la décharge de coordination du REP
<p>Ecoles Primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Alissas : 8ème classe Aubignas : 2ème classe La-Voulte-sur-Rhône Centre : 8ème classe Montpezat-sous-Bauzon : 4ème classe Préaux : 3ème classe Vanosc : 2ème classe Veyras : 5ème classe 	<p>Ecoles primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Boffres : 3ème classe Le Béage : 2ème classe

AUTRES RETRAIT D'EMPLOIS	AUTRES IMPLANTATIONS D'EMPLOIS
<p>Décharges de direction des écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elem Cornas : - 0,08 • Prim Montpezat-sous-Bauzon : - 0,25 	<p>Décharges de direction des écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prim La-Voulte-sur-Rhône Les Cités : + 0,08 • Prim Vallon-Pont-d'Arc : + 0,17 • Elem Rochemaure : + 0,08
<p>Dispositif coenseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prim Beauvène : retrait du poste - fermeture du dispositif • Prim La souche : retrait d'un 1/2 poste • Prim Le Béage : retrait d'un poste - fermeture du dispositif • Prim Peyraud : retrait du 1/2 poste - fermeture du dispositif • Prim Saint-Etienne-de-Serre : retrait du 1/2 poste - fermeture du dispositif • Prim Saint-Michel d'Aurance : retrait du 1/2 poste - fermeture du dispositif • Prim Silhac : retrait d'un 1/2 poste 	
<p>Autres mesures hors la classe dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prim Aubenas Olivier Combegayre : retrait du 1/2 poste passerelle • Prim Aubenas Olivier Combegayre : retrait 0,25 accueil élèves ukrainiens • Prim Annonay Cance-Malleval : retrait 0,50 accueil élèves ukrainiens • Prim La-Voulte-sur-Rhône Centre : retrait 0,25 accueil élèves ukrainiens 	
<p>Autres mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait du poste cycle 3 EE Saint-Agrève : 1ETP • Retrait du poste CAREC : 0,5 ETP • Retrait du 2ème poste CPD EPS : 1 ETP • Retrait du poste de chargé de mission ASH-CDOEASD : 1 ETP • Retrait du poste CRHP : 1 ETP • Retrait de 0,5 ETP du poste APADHE 	<p>Autres mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'un poste de coordonnateur PAS Annonay Vallée du Rhône – RAD collège La Lombardière : 1 ETP • Implantation d'un poste de coordonnateur PAS Annonay Vallée de la Vocance – RAD collège Les Perrières : 1 ETP • Implantation d'un poste de coordonnateur PAS Aubenas – Sud - RAD Collège Roqua : 1 ETP • Implantation d'un poste de coordonnateur PAS Aubenas– Nord – RAD Collège G. Gouy Vals-les-Bains : 1 ETP • Implantation d'un poste de coordonnateur TER Pays de Lamastre : 0,5 ETP

MESURES A L'ETUDE FIN JUIN 2026

<ul style="list-style-type: none"> • Prim Dompnac : retrait du poste de chargé d'école si les effectifs sont inférieurs à 10 élèves • Bourg-Saint-Andéol : étude d'un retrait d'un poste d'adjoint à l'école élémentaire S. Veil et implantation d'un poste d'adjoint à l'école maternelle S. Veil • Implantation d'un poste de CPC numérique - circonscription d'Aubenas/Le Cheylard
--

MESURE CONDITIONNELLE A LA RENTREE 2026

<ul style="list-style-type: none"> • Prim Vanosc : pour 2026/2027, renfort pédagogique provisoire d'un ½ poste si les effectifs sont supérieurs à 24 élèves • Prim Silhac : pour 2026/2027, renfort pédagogique provisoire d'un ½ poste si les effectifs sont supérieurs à 26 élèves • Prim Beauvène : pour 2026/2027, renfort pédagogique provisoire d'un ½ poste si les effectifs sont supérieurs à 24 élèves • Prim La Souche : pour 2026/2027, renfort pédagogique provisoire d'un ½ poste si les effectifs sont supérieurs à 26 élèves

Privas, 03 avril 2026

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie – Directeur académique
Des services de l'Education Nationale de l'Ardèche

signé

Thierry AUMAGE